

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2018 à 18 heures 00

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09.

Date de convocation du conseil municipal : 02/10/2018.

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Gilbert CORNIER, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET.

Pouvoir: Mme Monique GARCIN à Mr Bernard BARTOLINI.
Mr Philippe PLOGE à Mme BASSET Françoise.

Secrétaire de séance : Mr LIARDET Alain.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

1 – Démission d'un conseiller municipal

Monsieur SERVANTON Pierre informe Monsieur le Maire de sa démission du conseil municipal en date du 31 août 2018, pour raisons personnelles. La lettre de ce dernier a été transmise à Monsieur le Préfet en date du 4 septembre dernier.

2 – Décision modificative n°5 au budget général – M 14

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
615221	Entretien bâtiments	- 6 000,00			
615231	Entretien voirie	- 5 000,00			
64161	Emploi jeunes	+ 5 740,00			
63512	Taxe foncière	645,00			
739223	Fonds national de péréquation	4 615,00			
Total des dépenses		00,00	Total des recettes		

Le conseil valide.

3 - Travaux eau et assainissement dans le centre du village à Prads

Monsieur le Maire précise que les travaux initialement prévus en septembre 2018 sont reportés au mois d'avril 2019, suite à la réunion en mairie du 2 août dernier. La prestation modifie légèrement l'avant-projet sommaire, la dernière estimation proposée par le bureau d'études « Hydretudes » maître d'œuvre, s'élève à 192 000€ hors taxes. Le conseil à l'unanimité, valide l'estimation ci-dessus.

4 - Demande d'aide de l'Agence de l'Eau pour travaux de réseaux d'assainissement d'un montant de 192 000€

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement, la réfection du réseau d'eau potable et la réfection de la voirie dans le centre du village à Prads, ce projet est étudié par le bureau d'études « Hydretudes ». Le conseil décide à l'unanimité, adopte le projet référencé ci-dessus, évalué à 192 000€ HT, autorise le Département à percevoir, pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser. Décide de réaliser cette opération d'assainissement collectif, études et travaux, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, il sera également mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement, et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du département pour la réalisation de cette opération. Le conseil valide.

5 - Convention pour la mise en souterrain dans le cadre des travaux coordonnés hameau de Chavailles

Monsieur le Maire propose au conseil la convention présentée par le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04) à Digne-Les-Bains, pour le passage de la ligne électrique souterraine basse tension concernant le renforcement du village. Le conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée par le (SDE04). Cette opération sera réalisée en même temps que la mise en place des réseaux humides.

6 - Dénomination de la Salle Polyvalente à Prads

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un nom à la salle polyvalente, en hommage à Monsieur Stéphane SANDOVAL, décédé sur les lieux le 30 juillet 2017. Le conseil valide, celle-ci s'appellera dorénavant : « Salle Polyvalente Stéphane SANDOVAL ».

7 - Eglise de Prads

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur des futurs travaux à l'église de Prads où le clocher aurait besoin d'être rénové, la girouette penche légèrement et peut éventuellement chuter. Nous attendons Après la visite de l'architecte des bâtiments de France qui définira la ligne à adopter. Il faut choisir un maître d'œuvre afin de suivre les travaux qui s'avèrent acrobatiques compte tenu de l'emplacement, de la hauteur du clocher et des difficultés d'accès.

8 - Acquisition de parcelles au Hameau de La Favière

En accord avec les propriétaires, la commune fait le choix de l'acquisition des parcelles B n°269 et 270 en partie. Cette dernière fait l'objet d'un partage avec Mr GUIRAUD, propriétaire de la parcelle B 535.

9 - délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : remplacement d'un agent en disponibilité de droit, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré; décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe pour remplacer l'agent en disponibilité, pour une période de 11 mois allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 inclus, cet agent assurera des fonctions de Agent Polyvalent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de quatre heures.